

Groupe d'études Forêt et filière bois

**Audition de M. Nicolas Douzain-Didier, délégué général
de la Fédération nationale du bois**

14 avril 2026 – Compte rendu

A été reçu en audition par les membres du groupe d'études M. Nicolas Douzain-Didier, délégué général de la Fédération nationale du bois.

M. le président Hendrik Davi. Monsieur Nicolas Douzain-Didier, nous sommes ravis de vous accueillir. Pour votre information, les groupes d'études sont des lieux ouverts à l'ensemble des députés et ont pour vocation d'approfondir des questions spécifiques.

La Fédération nationale du bois (FNB) que vous représentez, regroupe environ 1 500 entreprises et conduit notamment les négociations sociales pour la branche. Pouvez-vous nous présenter les principaux enjeux ?

M. Nicolas Douzain-Didier, délégué général de la Fédération nationale du bois. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés, je vous remercie pour votre invitation.

La Fédération nationale du bois regroupe des entreprises d'exploitation forestière de première transformation (récolte, déroulage, sciage) ainsi que certaines activités de deuxième transformation. En revanche, nous ne représentons ni les propriétaires forestiers ni les acteurs situés en aval de la chaîne, comme les constructeurs.

La filière est présente sur l'ensemble du territoire et intégrée à un réseau européen de fédérations. Elle représente environ 70 000 salariés pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 10 milliards d'euros. Elle se caractérise par une majorité de très petites entreprises et de PME, avec l'émergence récente d'acteurs de taille intermédiaire, sans pour autant disposer de groupes de dimension internationale comparables à ceux observés chez nos voisins. À titre d'exemple, la plus grande entreprise française du secteur ne se situe qu'autour du trentième rang européen.

La France est le cinquième pays forestier européen, mais accuse un retard industriel significatif. L'Allemagne, qui dispose de deux fois moins de surface forestière, compte pourtant deux fois plus d'emplois dans la filière, notamment en raison d'investissements massifs réalisés après la réunification, largement soutenus par des financements européens. On observe aujourd'hui un phénomène similaire dans les pays d'Europe de l'Est.

S'agissant des enjeux, à court terme, le premier sujet est celui de la Fibre Excellence. Deux papeteries représentent à elles seules 40 % des débouchés français du bois destiné à la papeterie. Ce n'est pas un sujet local mais bien un sujet d'intérêt national. Dès 2021, des difficultés sont apparues. L'actionnariat est une caricature de la mondialisation : un actionnaire chinois qui vit en Indonésie et des usines françaises pilotées par une filiale au Canada. Ces deux usines représentent environ 600 emplois directs, mais derrière, ce sont près de 10 000 emplois dans des petites entreprises et chez des exploitants qui sont concernés. Nous sommes très inquiets pour leur avenir.

Cette situation renvoie plus largement à la question de la souveraineté. Celle-ci suppose de travailler avec des partenaires européens afin de structurer durablement la filière, plutôt que de dépendre d'acteurs situés à l'autre bout du monde.

S'agissant du panneau et du contreplaqué, l'actionnariat demeure familial.

En matière de balance commerciale, à l'échelle européenne, les résineux constituent l'essentiel des volumes et sont excédentaires à hauteur de 30 %, ce qui signifie qu'une partie de ce qui est produit doit être exporté. En France, malgré une ressource forestière importante, nous sommes en déficit concernant le résineux, aussi bien pour le papier que pour le sciage, avec des importations de l'ordre de 2 millions de mètres cubes.

Pour les feuillus, la France est leader européen avec 60 % du marché et troisième au niveau mondial, derrière les États-Unis et la Russie. Pourtant, nous sommes les seuls à ne pas protéger notre ressource. Nous faisons face à des acteurs que je qualifierais de prédateurs, notamment les Chinois, qui ont profondément déstabilisé la filière chêne. Ils ont acheté massivement nos produits avant de s'en détourner. Les conséquences sont immédiates : fermetures d'établissements, baisse des prix pour les propriétaires, mais aussi hausse des prix pour les consommateurs.

Cela a des effets en chaîne sur d'autres secteurs : le vin, les traverses ferroviaires, qui sont devenues 20 % plus chères que le béton. Lorsque les prix ne correspondent plus aux attentes des consommateurs, on sort du marché.

Le hêtre a connu un choc majeur dans les années 2000, avec l'exportation massive de grumes vers la Chine, entraînant des faillites d'entreprises. Certaines travaillent aujourd'hui de 60 à 70 % à l'export. Le problème, c'est l'acceptabilité des produits : les consommateurs se tournent vers des produits moins chers, comme le résineux. Ce n'est pas le scieur qui décide, mais bien le consommateur.

Les entreprises ont été contraintes d'élargir leurs débouchés, dans un contexte de déclin du secteur du meuble, qui a reculé de 30 % en trois ans. La concurrence de produits importés, souvent issus de matériaux reconstitués, accentue cette tendance. Les produits type IKEA ne sont ni en bois massif ni en feuillus.

Sur les résineux, les politiques de relocalisation ont eu des effets positifs : plus de 3 milliards d'euros investis, dont 400 à 500 millions d'euros d'aides publiques. Cela a permis d'augmenter de 20 % la capacité industrielle et de monter en gamme, notamment pour les produits de

charpente. Cette dynamique s'inscrit dans la perspective de la RE2020, avec un horizon de 7 à 10 ans pour développer la part du bois dans la construction, qui constitue pour nous la pierre angulaire du dispositif.

Nous avons toutefois été inquiets face à certaines propositions visant à remettre en cause ces seuils. Aujourd'hui, le bois ne représente que 10 % de la construction en France, contre plus de 30 % en Allemagne. Passer à un tel niveau est possible, mais suppose un changement d'échelle. Les Allemands sont déjà dans une phase d'industrialisation avancée, notamment avec le hors-site, c'est-à-dire la préfabrication de bâtiments, qui reste peu développée en France.

La crise du bâtiment a des effets très lourds, par exemple une baisse de 35 % dans le secteur du parquet. Heureusement, la commande publique a permis de soutenir la demande à moyen terme.

Notre quotidien est également marqué par des contraintes réglementaires très lourdes. Le règlement européen contre la déforestation (RDUE) pose des difficultés majeures. Nous subissons la concurrence de pays qui trichent : du bois présenté comme légal peut en réalité être du bois volé. Nous sommes déçus de la manière dont est traitée la déforestation, notamment au Brésil. Les classifications des pays sont politisées, pour ménager certains partenaires, ce qui vide le dispositif de toute substance.

Sur la responsabilité élargie du producteur (REP), c'est un vaste champ de bataille. Si le dispositif était allé à son terme, il aurait représenté un coût de 250 millions d'euros par an d'impôt pour la filière bois. À titre de comparaison, un accord interprofessionnel représente aujourd'hui 13 millions d'euros. Une réforme est en cours, mais personne ne veut payer. Certains produits, comme le bois, qui atteignent déjà leurs objectifs de valorisation, ne devraient pas être soumis à ces dispositifs. Tous les sous-produits du bois sont déjà valorisés, notamment en bois énergie. On introduit des coûts supplémentaires là où il n'y en avait pas.

Les collectivités pensaient être mieux rémunérées, mais les montants en jeu sont considérables, alors que le bois contribue déjà beaucoup plus que d'autres matériaux. Dans certains cas, il paie davantage que le plastique.

Sur le plan forestier, les conditions climatiques ont fortement perturbé l'activité, avec 50 jours de pluie qui ont rendu la récolte très difficile. S'ajoute la question des espèces protégées, qui limite l'accès à la forêt à certaines périodes.

Plusieurs propositions sont envisagées : une caisse d'intempéries, sur le modèle de celle du bâtiment, mais personne ne souhaite la financer ; une assurance : l'offre existe, mais c'est un assureur qui reste dans son bureau et regarde les statistiques de Météo France qui déclenchera le dispositif ; et surtout une provision fiscale pour aléas climatiques, que nous soutenons, car elle permettrait aux entreprises de constituer des réserves.

Concernant les espèces protégées, nous demandons un cadre clair. L'accès à la forêt doit être possible toute l'année, et non limité à certaines périodes.

D'un point de vue général, la forêt est un milieu protégé, davantage que l'agriculture. Un indicateur du ministère de l'environnement montre une perte d'espèces de 7 à 8 % ces dernières années. En Europe, la gestion forestière est obligatoire, contrairement à l'agriculture.

Aujourd'hui, nous assistons à une dérive : la récolte forestière est progressivement bloquée par une application stricte du dispositif, sans hiérarchie des espèces, dans un système très administratif.

Les échanges avec la ministre de la transition écologique sont révélateurs et traduisent une absence de positionnement clair.

Nous sommes dans un cadre pénal, sans mode opératoire permettant de sécuriser les travaux forestiers. Nous demandons un cadre sécurisant pour tous les opérateurs, afin qu'ils puissent expliquer à leurs salariés les bonnes pratiques, notamment pour la récolte.

Depuis deux à trois ans, des groupes de travail se succèdent sans aboutir. À défaut, la seule solution sera de modifier la directive européenne pour sécuriser ces travaux.

M. le président Hendrik Davi. Je vous remercie pour cet exposé très complet. Plusieurs points m'intéressent particulièrement. Selon moi, le nœud du problème est la souveraineté : l'objectif est de transformer le bois en France. Je suis forestier de formation. J'ai échangé avec des collègues : les Chinois nous achètent du bois, ce qui donne l'impression qu'il n'y a pas de problème, mais ils peuvent arrêter à tout moment.

Sur la Fibre Excellence, j'ai contacté le ministère, qui suit le dossier.

Sur la REP, je me suis positionné contre la loi. Je pensais qu'elle poserait problème en mélangeant le plastique et le bois. Nous avons auditionné votre collègue, Mme Lebrun, présidente d'Alliance France Caisse Bois, et je ne vois pas ce que fait le bois dans ce dispositif. Il faudrait une initiative transpartisane pour exclure la filière bois.

Sur les données, si l'on additionne feuillus et résineux, nous exportons plus que nous ne produisons, mais nous sommes déficitaires sur les résineux.

Je souhaiterais vous poser plusieurs questions. Comment favoriser l'industrie du meuble en France ? Quelles initiatives législatives prendre ?

Dans la proposition de loi que je porte, nous cherchons à favoriser les scieries, mais nous avons besoin d'éléments, d'autant que nous nous heurtons à une question de recevabilité.

Mme la députée Chantal Jourdan. Il faut un maillage équilibré sur le territoire. Comment agir sur la commande publique ?

M. le président Hendrik Davi. Sur l'exploitation, quelles sont les conditions de travail, notamment avec le développement du travail détaché ?

Sur les espèces protégées, votre demande d'un cadre sécurisant est raisonnable. Les conflits finissent souvent devant les tribunaux, y compris pour les obligations légales de débroussaillage (OLD).

La filière ne veut pas d'une loi supplémentaire, mais les contentieux naissent de l'absence de loi. Le problème n'est pas tant légistique que réglementaire.

M. Nicolas Douzain-Didier. Sur l'exploitation, je vais tenir un propos non conventionnel : nous sommes allés trop loin dans la sous-traitance. Il faut sans doute revenir en arrière. Les entreprises de travaux forestiers reposent largement sur les individus eux-mêmes. Leur transmissibilité est difficile. Les investissements matériels ont doublé, ce qui est difficile à supporter financièrement.

Les politiques publiques devraient inciter les transformateurs à reprendre ces entreprises. Aujourd'hui, rien ne les accompagne dans ce sens, alors qu'ils sont souvent donneurs d'ordre, pour environ 50 % de la récolte.

Les conditions de travail doivent évoluer. Les jeunes attendent davantage de mécanisation et de sécurité. Il faut sécuriser le cadre pour les jeunes pour créer de l'emploi.

Le meuble représente 4 % de la valeur ajoutée. On peut considérer que cette industrie est quasiment morte en France, ce qui est difficile à admettre compte tenu de notre ressource. Aujourd'hui, nous livrons du bois à des industriels étrangers. Le marché du meuble repose largement sur des matériaux recyclés, des panneaux. C'est ce que j'appelle du « bois sans récolte ».

Sur l'export des grumes, si l'on additionne grumes et sciages, nous exportons beaucoup. Une limite a été franchie. On ne peut pas être nationaliste le matin et internationaliste l'après-midi : on ne peut pas demander des aides publiques tout en exportant la ressource. Il faudrait conditionner les aides. Les Chinois ont arrêté la récolte dans leurs forêts et se fournissent ailleurs. Nous devons en tirer les conséquences.

Mme la députée Chantal Jourdan. Cela renvoie à la nécessité de perfectionner la commande publique. Qu'en est-il de la contractualisation ?

M. Nicolas Douzain-Didier. Nous avons développé une marque, « Bois de France », comme outil de souveraineté. Nous proposons de mettre en place, dans les collectivités et les entreprises publiques, des dispositifs volontaires incitatifs, par exemple pour la SNCF, afin de favoriser l'utilisation de bois français. Le recours à cette marque pourrait faire l'objet d'une bonification, mais pas trop importante, dans la RSE. Cela permettrait de réinternaliser l'activité.

M. le président Hendrik Davi. La commande publique est un levier évident. Le bois constitue une alternative aux énergies fossiles. Y a-t-il des inquiétudes concernant une réglementation sur le bois énergie ? Certains semblent vouloir privilégier les pompes à chaleur.

M. Nicolas Douzain-Didier. Nous défendons des usages territoriaux. Tous les usages sont nécessaires. On ne coupe pas du bois pour en faire uniquement de l'énergie. Plus on territorialise, mieux on pilote.

Certains projets, comme celui de Gardanne, sont des aberrations écologiques et économiques. On nous demande de transporter du bois sur de longues distances pour alimenter d'autres industries. Cela n'a pas de sens.

M. le président Hendrik Davi. Il y a en effet un enjeu de décarbonation. Le ministère envisage de remplacer certaines installations.

Mme la députée Chantal Jourdan. Pourtant, les installations existantes fonctionnent bien.

M. Nicolas Douzain-Didier. Le sujet concerne notamment les foyers ouverts. Il y a aussi la question de l'autoconsommation et de la circularité locale.

M. le président Hendrik Davi. Remplacer le gaz par l'électricité peut également poser problème en termes de rendement.

M. Nicolas Douzain-Didier. Lorsque les gens sont en difficulté, ils se tournent vers le bois pour se chauffer. Le bois est aussi un sujet social.

M. le président Hendrik Davi. Monsieur Douzain-Didier, nous vous remercions pour la qualité de nos échanges.